Recensement des enseignants et géo-localisation des écoles

Budget de clôture du projet 01/09/2011 – 30/11/2011

*note sur les rémunérations – document de travail*

[1. Economies sur les rémunérations 2](#_Toc306971298)

[2.1. Personnel international 2](#_Toc306971299)

[Ligne 4.1.1. – Chef de projet 2](#_Toc306971300)

[Ligne 4.1.4. – Superviseurs internationaux 2](#_Toc306971301)

[Ligne 4.1.5. – Responsable administratif & financier 2](#_Toc306971302)

[Ligne 4.1.6. – Responsable logistique 3](#_Toc306971303)

[Ligne 4.1.23. – Programme Officer 3](#_Toc306971304)

[Ligne 4.1.24. – Portofolio Manager 3](#_Toc306971305)

[2.2. Personnel national 3](#_Toc306971306)

[Ligne 2.1.3. – Rémunération des huissiers 3](#_Toc306971307)

[Ligne 4.1.9. – Comptable 4](#_Toc306971308)

[Ligne 4.1.10. – Aide logisticien 4](#_Toc306971309)

[Ligne 4.1.14. – Secrétaire 4](#_Toc306971310)

[Ligne 4.1.15. – Agent de liaison 4](#_Toc306971311)

[Ligne 4.1.16. – Huissier 4](#_Toc306971312)

[Ligne 4.1.17. – Chauffeurs 5](#_Toc306971313)

[2. Modalités de rupture des contrats de travail du personnel international 6](#_Toc306971314)

[1.1. Indemnité de rupture 6](#_Toc306971315)

[2.2. Frais de scolarité des enfants 6](#_Toc306971316)

[2.3. Frais de logement 6](#_Toc306971317)

# Economies sur les rémunérations

Les montants indicatifs des budgets de clôture précédemment échangés, tenaient déjà compte de solutions trouvées pour réduire les coûts afférents aux rémunérations.

Ci-dessous, les montants des économies réalisées sont calculés à partir d’une hypothèse où la CTB n’aurait entrepris aucune action de réduction des coûts à partir du moment de la notification par DFID de la fin anticipée du projet.

**Le montant total des économies réalisées sur le coût du personnel**

**national et international s’élève à 121.097€.**

Voici les détails de ce chiffre.

## 2.1. Personnel international

**Le montant total des économies réalisées sur le coût du personnel international s’élève à 94.847€€.**

Voici les détails de ce chiffre.

### Ligne 4.1.1. – Chef de projet

* Fonction occupée par Carine Vanommeslaeghe
* Budget de clôture : 20.418€
* Solution trouvée : réaffectation à un autre poste CTB (UCAG éducation), à partir du 1er octobre 2011
* **Economies réalisées = 67.842€**
* Coût de la rémunération des mois d’octobre et novembre = 40.837€, soit 2 mois de salaire, loyer, indemnités, assurances
* Coût relatif à la fin du contrat = 27.005€, soit l’indemnité de rupture, frais décembre 2011, billet d’avion et déménagement retour

### Ligne 4.1.4. – Superviseurs internationaux

* Fonction occupée par Pierre Andrianne
* Budget de clôture : 47.272€
* Pas de solution trouvée pour réduire le coût

### Ligne 4.1.5. – Responsable administratif & financier

* Fonction occupée par Christophe Voegeli
* Budget de clôture : 47.446€
* Remarque : la personne ayant dû être rapatriée pour des soins de santé, les dépenses réelles pourraient s’avérer moindre que le budget prévu si l’état de santé nécessitait un repos maladie d’une durée supérieure à un mois
* Solution trouvée : réaffectation à un autre poste CTB (Représentation) à partir du 1er décembre 2011
* **Economie réalisée = 27.005€**, soit le coût relatif à la fin de contrat : indemnité de rupture, frais décembre 2011, billet d’avion et déménagement retour

### Ligne 4.1.6. – Responsable logistique

* Fonction occupée par Julio Machado
* Budget de clôture : 66.423€
* Pas de solution trouvée pour réduire le coût

### Ligne 4.1.23. – Programme Officer

* Fonction occupée par Samira El keffi, affectée à 100% au projet RECS
* Budget de clôture : 54.234€
* Pas de solution trouvée pour réduire le coût

### Ligne 4.1.24. – Portofolio Manager

* Fonction occupée par Eric de Milliano, affecté au projet à 10% durant la période de clôture
* Budget de clôture : 20.200€
* Economie réalisée : pas de coût additionnel car le contrat de travail n’est pas lié à la durée du projet RECS

## 2.2. Personnel national

Le personnel national a deux types de contrat :

* COD : contrat à ouvrage déterminé

Contrats du personnel recruté expressément pour la durée du projet RECS, pas de préavis en cas de fin de contrat en raison de la fin du projet

* CDI : contrat à durée indéterminée

Contrats du personnel CTB réaffecté au projet RECS, préavis à payer en cas de fin de contrat, dont le montant est essentiellement fonction de l’ancienneté

**Le montant total des économies réalisées sur le coût du personnel national s’élève à 26.250€**

Voici les détails de ce chiffre.

### Ligne 2.1.3. – Rémunération des huissiers

* Fonction occupée par Godefroid CHASINGA, Logisticien basé à Goma
* Type de contrat : CDI
* Budget de clôture : 1.035€
* Solution trouvée : réaffectation à un autre poste CTB (projet Prepico III) à partir du 1er octobre 2011
* **Economie réalisée = 3.160€**, soit le coût de la rémunération des mois d’octobre et novembre (salaires, frais, cotisations sociales) ainsi que les coûts relatifs à la fin du CDI (préavis et décompte final).

### Ligne 4.1.9. – Comptable

* Fonction occupée par Suzanne MAMADOU
* Type de contrat : CDI
* Budget de clôture : 0€
* Solution trouvée : réaffectation à un autre poste CTB (projet Paideco) à partir du 1er septembre 2011
* **Economie réalisée = 10.799€**, soit le coût de la rémunération des mois de septembre, octobre et novembre (salaires, frais, cotisations sociales) ainsi que les coûts relatifs à la fin du CDI (préavis et décompte final).

### Ligne 4.1.10. – Aide logisticien

* Fonction occupée par Roger MVITA NTUMBA
* Type de contrat : CDI
* Budget de clôture : 1.495€
* Solution trouvée : réaffectation à un autre poste CTB (projet Prepico III) à partir du 1er octobre 2011
* **Economie réalisée = 9.378€**, soit le coût de la rémunération des mois d’octobre et novembre (salaires, frais, cotisations sociales) ainsi que les coûts relatifs à la fin du CDI (préavis et décompte final).

### Ligne 4.1.14. – Secrétaire

* Fonction occupée par Nadine EMBONGA
* Type de contrat : COD
* Budget de clôture : 3.565€
* Solution trouvée : nouveau poste CTB (projet CDR II) à partir du 1er décembre 2011
* Pas d’économie réalisée car la personne reste en activité durant toute la clôture et le contrat est de type COD

### Ligne 4.1.15. – Agent de liaison

* Fonction occupée par Pitchouna MBOLI, nettoyeuse
* Type de contrat : CDI
* Budget de clôture : 2.645€ - Remarque : le budget pourrait avoir été sous-estimé en raison de la nécessité de soins de santé qui pourraient s’avérer plus élevés que la prévision forfaitaire
* Pas d’économie réalisée car la personne reste en activité durant toute la clôture et aucune solution n’a été trouvée à ce jour pour éviter de mettre fin au CDI au 30 novembre 2011

### Ligne 4.1.16. – Huissier

* Fonction occupée par Bob TSHEKELA, assistant RH
* Type de contrat : COD
* Budget de clôture : 4.945€
* A ce jour, pas de solution trouvée pour cette personne
* Pas d’économie réalisée car la personne reste en activité durant toute la clôture et le contrat est de type COD

###

### Ligne 4.1.17. – Chauffeurs

* Fonctions occupées par :
1. Anicet BUKWE BISI BISI Type de contrat : COD
2. Jules KANDOSI Type de contrat : COD
3. Ibrahim MBUMBA MAVINGA Type de contrat : CDI
* Budget de clôture : 6.670€
* Solutions trouvées :
1. Anicet BUKWE BISI BISI a un nouveau poste CTB (UCAG Education) à partir du 1er novembre 2011
2. Jules KANDOSI a un nouveau poste CTB (Représentation) à partir du 1er décembre 2011
3. Ibrahim MBUMBA MAVINGA est réaffecté à un autre poste CTB (projet PILEAP) à partir du 1er novembre 2011
* **Economies réalisées**
1. Anicet BUKWE BISI BISI

 **Economie réalisée = 690 €**, soit le coût de la rémunération du mois de novembre (salaires, frais, cotisations sociales)

1. Jules KANDOSI

Pas d’économie réalisée car la personne reste en activité durant toute la clôture et le contrat est de type COD

1. Ibrahim MBUMBA MAVINGA

**Economie réalisée = 2.223€**, soit le coût de la rémunération du mois de novembre (salaires, frais, cotisations sociales) ainsi que les coûts relatifs à la fin du CDI (préavis et décompte final).

# Modalités de rupture des contrats de travail du personnel international

La CTB a signé avec le personnel international un contrat pour la durée du projet RECS.

La fin anticipée des contrats de travail du personnel international implique les obligations suivantes :

## 1.1. Indemnité de rupture

Sur base d’une décision officielle de clôture du projet prise par le bailleur, d’un accord sur le budget de clôture **et** après avoir achevé l’ensemble des activités liées à la clôture de celui-ci, la CTB peut mettre fin aux contrats de travail si une autre affectation n’est pas trouvée au sein de la CTB.

Conformément au contrat de travail, il est prévu que, lorsqu’il est mis fin pendant les 12 premiers mois, l’employeur s’engage à payer une indemnité de rupture d’un mois de rémunération (**art.3 du contrat de travail**). Cette indemnité est calculée en prenant en compte la rémunération de base mais aussi tous les avantages auxquels le travailleur a droit.

La CTB paie un mois de rémunération afin que le personnel concerné puisse disposer du temps nécessaire pour retrouver une nouvelle occupation professionnelle.

## 2.2. Frais de scolarité des enfants

Concernant les frais de scolarité des enfants, la CTB intervient à concurrence d’un plafond maximum.

Afin d’éviter que la scolarité des enfants soit interrompue brutalement à la date de fin du contrat de travail, la CTB s’est engagée à payer les frais de scolarité jusqu’à la fin du semestre entamé durant le contrat mais se terminant après celui-ci. (**art.2 de l’avenant au contrat de travail**)

Dans le cas présent, la CTB paiera donc les frais de scolarité jusqu’à la fin du mois de décembre 2011.

## 2.3. Frais de logement

Concernant le logement, la CTB intervient sur base des frais réels, à concurrence d’un plafond maximum. (**art.1 C de l’avenant au contrat de travail**) ;

Etant donné que l’on peut considérer que l’intervention dans les frais de logement constitue un élément de la rémunération du personnel expatrié, nous considérons que le logement doit aussi être payé durant la période couverte par le préavis visé au point 1 (supra).